



La Santé au Travail 42

Service de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de la Loire

Adresse postale : B.P. 17 – 42001 Saint-Etienne cedex 1

☎ 04.77.43.93.30 - ☎ 04.77.32.42.10 – email SMT.BTP42@wanadoo.fr

N° déclaration d'existence 82.42.00.88.042 -

N° de convention 064SST04023

N° siret 776.393.159.000.12 code APE : 851 C

Responsable Formation :
Mme Lina GIAMPIETRO

FORMATION de SAUVETEUR- SECOURISTE DU TRAVAIL

PROGRAMME :

L'article R. 241.39 du Code du Travail prescrit que dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant quinze jours, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.

LA FORMATION :

C'est un enseignement de 12 heures, qui rentre dans le cadre d'une formation continue.

C'est un enseignement participatif visant à acquérir un comportement efficace.

C'est un programme élaboré par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

C'est un enseignement adapté au milieu du travail.

C'est un enseignement « continu » avec un recyclage régulier.

C'est une intervention possible du médecin du travail sur les « Risques professionnels »



LE SECOURISTE :

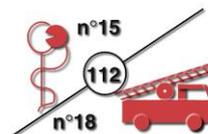
Il est sur place au moment de l'accident.

Il connaît les risques du chantier de l'entreprise.

Il connaît les moyens d'alerter et doit disposer d'un moyen d'alerte.

Il agit efficacement en moins de 3 minutes.

Il a acquis un comportement préventif et peut éviter les accidents par son exemple vis à vis de ses collègues.



LES COUTS :

Formation : 150 € H.T. par salarié (cette formation rentre dans le cadre des formations prises en charge par le budget formation des entreprises) : 6h de formation sur 2 jours

Maintien et Actualisation des Compétences :

➤ Tous les 2 ans obligatoires : 90 € H.T. : 7h sur un jour

(Nouvelle législation à compter du 1^{er} Janvier 2014)

La durée de la formation « Maintien et actualisation des compétences » (recyclage) du sauveteur secouriste du travail passe de 6 heures à 7 heures. Ce qui permet l'adéquation à une journée de travail, tout en marquant la volonté du réseau de consacrer une part plus importante à la prévention des risques professionnels.

➤ Possibilité d'intervention sur site pour un groupe constitué par l'entreprise suivant le Guide Référentiel de l'INRS.

LIEU de la FORMATION: 17 rue de l'Apprentissage 42000 ST ETIENNE

DATE (à voir avec le Service) & HORAIRE (de 8h30 à 12h & 13h30 à 16h30)